

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Brice

Introduction

Vélod'vie travaille sur les communes de l'agglomération cognaçaise: Cognac, Chateaubernard, Merpins, Javrezac, Boutiers, St Brice, les déplacements en vélo n'étant pas limités à l'une ou l'autre des communes qui la compose. Elle souhaite donc interroger toutes les listes candidates aux élections de ces conseils municipaux. Le manifeste présente notre approche de la mobilité active dans cette agglomération et le questionnaire permettra à chacune des listes de se prononcer sur leurs orientations .

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il s'agit de participer à une réflexion concertée avec les autres municipalités de l'agglomération sur les itinéraires cyclables

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Idem, ce comité pourra réunir les personnes ressources (élus, services techniques, usagers...) des communes de l'agglomération.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : A définir en relation avec les autres communes de l'agglomération et en concertation avec Vélod'vie.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare, les écoles, collèges et lycées, les centres commerciaux, les lieux culturels (cinéma, théâtre...) et sportifs (piscine, stade...)

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En priorité le franchissement de la Charente

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°10 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°12 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°13 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°14 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les zones commerciales et d'emploi, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°15 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°16 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°17 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°18 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

A l'échelle de l'agglomération

Promouvoir une culture vélo**Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°20 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°21 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°22 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales

à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°23 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°24 :

Créer une "journée sans voiture". A l'échelle de l'agglo

Action n°25 :

Créer une "fête du vélo". A l'échelle de l'agglo